

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Bureau de la Formation pour l'Emploi

Règlement de l'appel à projets

PARIS EMPLOIS à DOMICILE



Formations professionnelles aux métiers des services à la personne et du soin

Publication : 16 avril 2025

Réunion de lancement sur l'appel à projets PEAD5 : 14 mai 25 9h30-12h30

Inscription : <https://my.weezevent.com/aap-paris-emplois-a-domicile-pead5-reunion-dinfo>

Date limite des candidatures sur ParisAsso : 16 juin 2025

Contacts : dae-parisemploisadomicile@paris.fr

Table des matières

1/ Contexte.....	3
2/ Objectifs Paris Emplois à Domicile (PEAD).....	4
3/ Structures éligibles.....	4
4/ Projets éligibles	4
5/ Publics parisiens visés	5
6/ Métiers visés.....	6
7/ Soutien de la collectivité parisienne.....	6
7.1 En fonctionnement :	6
7.2 En investissement :	6
7.3 En Labellisation.....	7
8/ Calendrier 2025.....	7
9/ Modalités de réponse à l'appel à projets	7
10/ Sélection des projets.....	7
10.1 Cohérence et pertinence globale du projet :	7
10.2 La cohérence et la faisabilité économique du projet :	8
10.3 L'expertise du porteur de projet dans le secteur d'activité visé :	8
10.4 L'ingénierie dans le parcours du stagiaire	8
10.5 Partenariat et ancrage local :	8
11/ Référencement des formations :	8
12 / Conventionnement et versement de la subvention :	9
13 / Évaluation des actions et du suivi des publics :	9
Annexe 1 : Guide de dépôt d'une demande de subvention.....	10

1/ Contexte

Le programme « Paris Emplois à Domicile » a pour ambition de répondre aux besoins des actives pour la garde de leurs enfants ou encore à la demande croissante des personnes âgées de demeurer chez elles le plus longtemps possible. Le taux d'emploi féminin élevé, l'allongement de l'espérance de vie et l'adoption du schéma seniors Paris 2022-2026 renforcent la demande en personnels qualifiés aptes à assister les Parisien.nes dans des tâches quotidiennes.

Au cours de ces quinze dernières années, les métiers des services à la personne ont connu une forte évolution, impactés d'une part par les lois du 11 février 2005 sur le handicap et celle du 28 décembre 2015 sur l'Adaptation de la Société au Vieillissement et d'autre part par les évolutions familiales et leurs modes de vie. Aujourd'hui, les frontières entre les acteurs de l'aide à domicile et ceux du soin sont ténues, ce qui nécessite un personnel souvent polyvalent. Parallèlement, les besoins des entreprises sont élevés et l'exigence de qualification et de réduction du turn-over sur ces métiers constituent deux enjeux majeurs.

Paris compte ainsi près de 150 000 femmes susceptibles de rechercher une solution de garde d'enfants. Par ailleurs, 170 000 personnes (8% de la population parisienne ; 220 000 en 2030 selon l'INSEE) sont âgées de plus de 75 ans dont la moitié vivent seules.

On constate un enjeu de renouvellement des actif.ves exerçant un métier du service à la personne et du soin. Le taux de départ à la retraite est estimé à plus de 50 % et les besoins chiffrés à plus de 150.000 emplois en Ile de France d'ici 2030 selon la FEPEM. Ce chiffre illustre la nécessité d'intervenir par le biais de la formation pour assurer la continuité de l'offre de service dans ces secteurs.

Afin de répondre aux besoins des foyers parisiens, et au renouvellement de la population active de ces secteurs, la Ville de Paris lance la 5^{ème} édition de cet appel à projets qui a pour objectif de soutenir des formations visant les métiers des services à la personne, en complémentarité avec l'offre de la région Île-de-France et de France Travail.

Autour d'un maillage territorial et associatif dense et d'un modèle de formations gratuites pour les apprenant.es, Paris Emplois à Domicile offrira des opportunités pour toutes, y compris des publics moins facilement repérés par les entreprises qui embauchent.

Enfin, cet appel à projets s'accompagne d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à destination des Opérateurs de Compétence publié en janvier 2024 ayant pour objet de développer des partenariats entre la Ville de Paris et la branche des services à la personne. Les propositions porteront sur des montages de parcours possibles, articulant des actions de formation pré-qualifiantes et les dispositifs de Préparation Opérationnelle à l'Emploi collective et en alternance (POEC et POEA) puis des contrats en alternance, associant les entreprises adhérentes des OPCO.

2/ Objectifs Paris Emplois à Domicile (PEAD)

- Offrir aux Parisien.nes éloigné.es de l'emploi des **parcours d'accès** aux qualifications à travers des sas d'entrée dans les services à la personne ;
- Proposer une offre de formations qualifiante ciblée sur des **métiers « polyvalents » des services à la personne et du soin** afin de répondre aux besoins des personnes et des employeurs ;
- Faciliter la mise en **relation des publics chercheurs d'emploi avec les entreprises qui recrutent.**

3/ Structures éligibles

Peuvent candidater les entités dotées d'une des formes juridiques suivantes : les associations, les établissements publics, les fondations, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les entreprises commerciales agréées solidaires d'utilité sociale (ESUS), les coopératives ;

L'organisme réalisant la formation doit disposer de :

- o Un numéro de déclaration d'activité (en cas de projet déposé en consortium, le NDA sera exigé uniquement pour l'organisme assurant la formation),
- o La certification Qualiopi en cas de demande d'autres financements publics (Etat, France Travail, Région, OPCO).

Une organisation tissant des liens multiples avec son écosystème parisien mobilise des expertises variées tant sur la détection des futurs stagiaires que sur la formation et l'accompagnement vers l'emploi. Les candidatures en consortium participent de ce maillage et sont acceptées.

Les porteurs de projet se présentant en consortium doivent désigner un chef de file qui sera l'interlocuteur privilégié de la Ville de Paris durant l'appel à projets et sa mise en œuvre. Une convention de partenariat doit être déposée avec le projet, en amont du conventionnement avec la Ville, précisant la répartition des tâches, les engagements réciproques et contreparties, les modalités de suivi des actions, la répartition des financements et les conditions de reversement de la subvention. Cet accord devra à minima couvrir la durée de réalisation du projet porté par les membres du consortium.

4/ Projets éligibles

Tous les projets présentés devront apporter à leurs participants les bénéfices suivants :

- la levée des freins à l'emploi, par exemple ceux liés à une faible maîtrise des compétences et savoirs de base, notamment en français ;
- des compétences métiers, définies en fonction du domaine visé ;
- une meilleure connaissance du milieu professionnel, notamment du secteur d'activité, du monde de l'entreprise, des acteurs du service public et associatif de l'emploi.

Les éléments essentiels de l'action doivent clairement apparaître dans le dossier de candidature : finalité de l'action, volumes horaires des formations théoriques et stages/immersion, périodicité de

chacun des modules mis en place, nombre de bénéficiaires envisagé, priorités en termes de public accompagné parmi les publics cibles en infra (point 5).

Les projets doivent cibler des besoins de formation non couverts et/ou insuffisamment couverts en complémentarité avec l'offre de droit commun.

Les actions soutenues proposent des parcours d'insertion vers l'emploi, favorisent l'entrée dans des dispositifs de formation qualifiants, ou permettent la création d'activité. Les projets de formation peuvent ainsi être :

- **préqualifiants** ou **qualifiants**, visant à développer tout ou partie d'une qualification professionnelle reconnue par les entreprises ou les organismes et employeurs de la filière ;
- **certifiants**, par l'intermédiaire de titres inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles ou au Répertoire Spécifique, ou de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) reconnus par les branches.

Seront privilégiés les projets qui :

- indiquent leur capacité à détecter et recruter des stagiaires pour les former ;
- intègrent les entreprises dans le processus, notamment via des préparations opérationnelles à l'emploi pour les projets qualifiants ou un apport financier d'au moins 30% des coûts dans le plan de financement ;
- articulent en une ou deux sessions contiguës, formation pré-qualifiante, puis qualifiante (certification complète ou titre professionnel) ;
- favorisent la montée en compétences et les parcours vers l'employabilité ;
- sont gratuits pour les bénéficiaires, un reste à charge symbolique pourra être toléré s'il est indiqué dans le dossier de candidature.

Ne sont pas éligibles, les projets :

- destinés aux salarié.es ;
- ne répondant pas à au moins l'un des thèmes de l'appel à projets ;
- se limitant au financement du fonctionnement courant ;
- ne respectant pas les critères liés aux types d'actions soutenues ;
- visant une étude de diagnostic, de marché ou de faisabilité
- les projets sans lien avec le territoire parisien ;
- qui concernent moins de **12** Parisien.nes par an.

5/ Publics parisiens visés

Les demandeur.ses d'emploi parisien.nes quel que soit leur statut dès lors qu'ils sont inscrit.es auprès du service public de l'emploi prioritairement

- les demandeur.ses d'emploi, notamment de longue durée ;
- les bénéficiaires du RSA ;
- les résident.es des quartiers prioritaires ;
- le public en mobilité ou reconversion professionnelle de 45 ans et plus ;
- les ressortissant.es étranger.ères avec titre de séjour

Une attention particulière sera portée à la parité femmes-hommes dans les actions proposées.

Les formations peuvent être étendues à d'autres publics dès lors que le soutien demandé au présent appel à projets vise les demandeur.ses d'emploi parisien.nes.

6/ Métiers visés

- Les professionnel.les de l'aide à domicile et de la gestion de la vie quotidienne, qui répondent de manière la plus large aux besoins quotidiens et polyvalents des foyers parisiens ;
- Les professionnel.les du soin qui œuvrent dans les structures (foyer ASE, EHPAD, résidences autonomie
- Les professionnel.les de la petite enfance

7/ Soutien de la collectivité parisienne

Le soutien de la collectivité peut prendre la forme d'un label, sans soutien financier, ou d'un soutien financier.

Soutien financier sous forme de subvention : une subvention peut être attribuée en fonctionnement et/ou investissement pour soutenir par exemple :

7.1 En fonctionnement :

- Rémunération des intervenant.es de formation,
- Charges et frais divers de gestion nécessaires pour assurer les formations présentées au présent appel à projets et dont la liste détaillée (nature et finalité) sera présentée préalablement dans le dossier de candidature.

7.2 En investissement :

- Financement de coût d'ingénierie pédagogique incluant la création d'outils et d'innovations pédagogiques à caractère durable (les livrables attendus devront être définis),
- Financement de biens durables tels que l'équipement de locaux, du matériel dédié spécifiquement à l'offre de formation pour en accroître la capacité,
- Financement de petits travaux permettant d'améliorer les conditions de formation (travaux de second œuvre dans les salles de classe en priorité), dans des locaux situés à Paris intra-muros.

Les coûts des investissements proposés devront être maîtrisés et les solutions ouvertes privilégiées, pour tout ou partie des projets.

Les réalisations à partir d'investissements immatériels, dans les solutions d'enseignement tels que les cours en ligne et les plateformes d'apprentissage et de ressources formation, devront faire l'objet d'une diffusion et d'un partage auprès des autres organismes lauréats Paris Emplois à Domicile. Ces outils auront pour vocation à bénéficier au plus grand nombre de Parisien.ne.s.

Les investissements réalisés le dernier trimestre encadré par la convention seront exclus.

La présentation du budget prévisionnel du projet devra permettre d'identifier l'affectation des montants demandés en fonctionnement et en investissement, de manière distincte. Les demandes en investissement devront obligatoirement être accompagnées par un ou plusieurs devis au dépôt du projet sur Paris Asso.

Les projets devront obligatoirement faire l'objet d'un ou plusieurs cofinancements.

7.3 En Labellisation

Les candidat.es souhaitant obtenir le label PEAD, sans soutien financier, doivent également déposer un dossier de candidature et préciser les conditions permettant d'assurer la gratuité des cursus de formation pour les apprenant.es.

8/ Calendrier 2025

- Lancement : 16 avril
- Réunion de lancement : 14 mai
- Date limite de dépôt du projet final sur le portail Paris Asso / Paris Subventions : 16 juin 23h59
- Comité de sélection : septembre
- Conseil de Paris visé : novembre

En cas de vote favorable au Conseil de Paris, une convention sera signée pour une durée d'un an (décembre 2025 à décembre 2026). Les actions de formations doivent se dérouler sur la période encadrée par la convention.

9/ Modalités de réponse à l'appel à projets

Les structures devront transmettre leurs réponses finales, par voie dématérialisée uniquement, sur le [site Internet de la Ville de Paris](#) (page « Paris Asso / Paris Subventions »). Pour les associations ou les structures qui ne seraient pas encore référencées, il convient de le faire en suivant les indications mentionnées dans ce portail, avant dépôt de la demande. Un délai de 48h est à prévoir pour la validation du dossier. **Il est fortement recommandé de ne pas attendre le jour de la clôture de l'appel à projets pour initier et envoyer son projet sur Paris Asso / Paris Subventions.**

La liste complète des documents à joindre à la candidature sur Paris Asso est détaillé dans paris.fr sur le lien [Les demandes de subventions - Ville de Paris](#)

10/ Sélection des projets

Un jury de sélection se tiendra en septembre, afin d'analyser les demandes et proposer des projets au vote du Conseil de Paris, en vue de l'attribution de subventions. Il sera présidé par des élu.es de la Ville ou leurs représentant.es, et composé de représentant.es de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, ainsi que des personnalités qualifiées.

La qualité des projets sera évaluée au regard des critères non hiérarchisés suivants :

10.1 Cohérence et pertinence globale du projet :

- Réponses aux objectifs de l'appel à projets et à des besoins clairement identifiés
- Ciblage sur des métiers en tension
- Ciblage des publics précédemment définis : accessibilités, volumétrie, adéquation des formations aux niveaux des apprenants et aux attentes des entreprises

10.2 La cohérence et la faisabilité économique du projet :

- Présentation d'un budget détaillé et à l'équilibre
- Moyens humains et financiers cohérent avec les objectifs
- Cofinancements identifiés et obtenus
- Justification des demandes de subventions
- Solidité financière de l'organisme (situation financière saine et plan de financement en cohérence avec le projet)

La subvention demandée devra venir en complément d'autres ressources affectées au projet et ne **pourra excéder 60 % des ressources prévisionnelles du projet en fonctionnement et 80% des dépenses d'investissement**. L'objectif visé est la gratuité des formations pour les apprenants, un reste à charge symbolique est toléré et doit être mentionné dans le dossier de candidature. Le budget prévisionnel devra faire apparaître la modalité d'atteinte de cet objectif.

10.3 L'expertise du porteur de projet dans le secteur d'activité visé :

- Une capacité à former et transmettre des savoir-faire : composition de l'équipe, qualification des formateurs et intervenants
- Contenus pédagogiques de la formation : technique, technique de retour à l'emploi, immersion
- Atouts du projet en termes d'innovations, notamment pédagogiques
- Préparation à une certification ou obtention d'une certification

10.4 L'ingénierie dans le parcours du stagiaire

- Sources et modalités de détection des stagiaires parisiens
- Accompagnement vers l'emploi : accompagnement du stagiaire, identification des suites de parcours, préparation aux certifications, relation avec entreprises parisiennes

10.5 Partenariat et ancrage local :

- Valorisation de l'ancrage local parisien : lien avec des associations, Institutionnels
- Les connexions avec le tissu associatif et institutionnel parisien et avec les entreprises, notamment parisiennes
- Valorisation des partenariats : écoles de formation, intervenants thématiques, entreprises
- Qualité et réactivité du suivi et compte rendu des actions auprès de la Ville

11/ Référencement des formations :

Les projets financés dans le cadre de l'AAP Paris Emplois à domicile devront être référencés sur les plateformes suivantes :

- la plateforme Dokelio <https://dokelio-idf.fr> permettant d'enregistrer l'offre de formation PEAD en offre conventionnée ;

- la plateforme de France Travail Kairos, pour l'enregistrement des formations PEAD et la mise en place des POEI.

12 / Conventionnement et versement de la subvention :

Une convention annuelle définissant les objectifs, les délais de réalisation de l'action, le montant de la subvention, les engagements de la structure et les conditions d'évaluation de l'action sera signée entre la Ville de Paris et le porteur de projet.

Le montant de la subvention attribuée, fera l'objet d'un versement unique dans les 2 mois suivants le vote du Conseil de Paris. Il est recommandé d'attendre le passage en Conseil de Paris pour démarrer les formations.

13 / Évaluation des actions et du suivi des publics :

Les bénéficiaires des subventions remettront un bilan d'activité à l'issue de l'action, ainsi qu'un bilan financier (CERFA 15059-02), dans le cadre du contrôle de l'emploi des fonds versés par la collectivité parisienne conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales. Ces documents, dont les modèles sont fournis par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, seront à déposer dans Paris Asso – Paris Subventions (en format .pdf), en pièce jointe de leur demande, dans les 6 mois suivant la fin de leur action. En cas d'octroi d'une subvention d'investissement, les factures correspondant aux dépenses devront également être ajoutées dans Paris Asso – Paris Subventions.

Les bénéficiaires participeront par ailleurs à toute réunion (comité de suivi, réunion de bilan...) organisée par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

Annexe 1 : Guide de dépôt d'une demande de subvention

Tout demandeur doit, préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets, **disposer d'un compte Paris Asso**.

Si ce n'est pas déjà le cas, il est recommandé de créer votre compte dès maintenant.

Plus d'informations sur Paris Asso : <https://www.paris.fr/pages/services-numeriques-paris-asso-6919>

1) **Déposer une demande de subvention**

Ce process s'adresse aux structures ayant déjà un compte Paris Asso fonctionnel.

Commencer sa demande

Et j'utilise les services Paris Asso



Sur Paris Asso, cliquez sur « Paris Subventions - Déposer ou suivre mes demandes » :

Le service Subventions s'ouvre :

Vous souhaitez :



Reprendre une demande en cours de rédaction ou suivre vos demandes



Répondre à un appel à projets ou déposer une demande pour un dispositif spécifique



Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets, des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter. Sinon, vous pouvez cliquer sur « Répondre à l'appel à projets Paris Emplois à Domicile ».

Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de [Paris Asso](#)

Identité de l'association

Nom Statutaire : PARIS JEAN BOUIN
 Sigle : PARIS JEAN BOUIN
 Site Web : [http://www.parisjeanbouin.fr](#)
 Numéro SIRET : 750601001
 Numéro RNA : W150425
 Adresse du siège : 5 rue de la Porte Molitor
 Code Postal : 75016
 Ville : PARIS
 Reconnaissance d'utilité : [Reconnue d'utilité](#)

Adresse de correspondance MODIFIÉE

Adresse : 5 avenue de la Porte Molitor
 Code Postal : 75016
 Ville : PARIS
 Téléphone : 01 42 20 10 10
 Courriel : [rock@parisjeanbouin.fr](#)

Responsable

Nom : 30620, rue de la Porte Molitor
 Prénom : 30620
 Fonction : Président e de l'association
 Téléphone : 01 42 20 10 10
 Courriel : [rock@parisjeanbouin.fr](#)

Vos coordonnées individuelles

Nom : Biernat
 Prénom : Matthieu
 Fonction : Membre de la direction collégiale
 Téléphone : 01 01 01 01 01
 Courriel : [matthieu.biernat@parisjeanbouin.fr](#)

Autres cartes

Nombre de bénévoles : 10
 Nombre de salariés : 10
 Nombre d'adhérents : 10

Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par souci de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire National des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste la plus récente mise à disposition des services de la Ville de Paris.

- Liste des dirigeants : Enregistrée le 24/05/2022
 - Statuts : Enregistrée le 04/03/2019

Si la personne qui envoie la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

Modèle de pouvoir à fournir



Abandonner

Continuer

Un rappel de vos informations administratives est proposé, veuillez vérifier que les informations sont bien à jour, sinon, vous pouvez les modifier en revenant à la page d'accueil Paris Asso.

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5) | Mathias

1 Type de subvention demandée

Votre demande vise-t-elle à financer : *

☐ Le fonctionnement annuel de votre structure
☒ Un projet ou une action en particulier
☐ Un ou plusieurs investissements

En fonction du type de demande, des informations et documents spécifiques vous seront demandés. Les subventions d'investissement financent les biens durables (par exemple : achat de gros matériel) et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association. Pour ce dernier type de demande des devis doivent être fournis.

Intitulé *

producc

L'intitulé de votre demande doit permettre d'identifier facilement son objet

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | Passer à l'étape suivante

Cookies

Formulaire de demande à remplir :

La première partie du formulaire concerne votre structure (association). Elle sera à remplir une seule fois en cas de dépôt de plusieurs projets.

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5)

2 Information sur votre structure

Attention, les informations renseignées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

Relations avec d'autres structures

Si votre structure est affiliée à un réseau, une union ou fédération, indiquez son nom complet (ne pas utiliser de sigle)

fr

Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre d'adhérents *	Nombre de bénévoles *
0	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité Publique *	Nombre de salariés ou équivalent temps plein travaillé (ETP) *
0	0

Besoin d'aide ?

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | Passer à l'étape suivante

demandes Messages (5)

3 Informations Financières

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

La date de clôture des comptes est-elle le 31 décembre ? *

☒ Oui ☐ Non

L'association a-t-elle perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières ou en numéraire et en nature) sur les trois derniers exercices comptables (dont l'exercice comptable en cours) supérieur à 500 000 € ? *

☐ Oui ☒ Non

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? *

☐ Oui ☒ Non

Budget prévisionnel de la Structure

Budget prévisionnel de la Structure 2024 *

2024	
CHARGES GLOBALES	2 000
PRODUITS GLOBAUX	1 500
DONT SUBVENTION VILLE DE PARIS	500

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

Budget prévisionnel de la structure *
Il s'agit du plus haut montant autorisé (des dépenses et des recettes) d'un parti régional de l'ANP.

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

☐ Je ne peux pas fournir le document

Modèle de budget prévisionnel

Si vous ne disposez pas d'un budget prévisionnel rempli sur le modèle du compte de résultat et de la nomenclature du plan comptable des associations, merci d'utiliser ce modèle.

Présentez le budget de l'association dans ses grandes masses (produits et charges).

Le budget prévisionnel complet **de la structure** doit être déposé ici.

Vous pouvez ensuite fournir les comptes des années précédentes ainsi que les rapports d'activité de ces mêmes années.

Comptes précédents validés

Comptabiliser les informations pour les deux dernières années pour lesquelles les comptes ont été validés par votre assemblée générale. Il est obligatoire de fournir vos comptes 6 mois après leur date de clôture.

	2022	2021
STRUCTURES NON CIBES	☒	☒
CHARGES		
DONT CHARGES DE PERSONNEL		
PRODUITS		
DONT AIDES PUBLIQUES		
L'ASSOCIATION A PERÇU UN MONTANT TOTAL DE DONCS OU DE SUBVENTIONS SUPÉRIEUR À 500 000 €	☐	☐
DETRES		
CRÉANCES		
TRÉSORERIE		

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter Passer à l'étape suivante

Enregistrer

Aide

Dernier rapport d'activité

Fournir les documents "rapports d'activité" ou justifier leurs absences

Qu'est-ce que le rapport d'activité ?

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNEZ

Année du document *

2022

☐ Je ne peux plus fournir le document

* Champ à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande

Quitter Passer à l'étape suivante

Mathias

Enregistrer

Aide

La deuxième partie du formulaire concerne votre projet

Les champs du formulaire de demande doivent reprendre de manière synthétique et claire les informations essentielles de votre projet. Les documents qui seront ajoutés dans cette partie concerneront le projet qui fait l'objet de la demande.

5 Objet de la demande

Descriptif de la demande

Les éléments renseignés dans les champs ci-dessous composeront une fiche de présentation synthétique du projet qui sera présentée aux élus. Vous pouvez si vous le souhaitez joindre un document de présentation complémentaire.

Objectifs * 500 caractères maximum

Présenter les objectifs fléchés pour votre action en les rattachant au contexte dans laquelle elle s'inscrit et aux besoins auxquels elle répond.

Description * 2000 caractères maximum

Décrivez les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis.

Bénéficiaires * 500 caractères maximum

Indiquez le nombre de personnes bénéficiaires par type de publics (caractéristiques sociales, âge, genre, résidence etc.).

Date de début * **Date de fin ***

Indiquez les dates de réalisation de l'action.

Indicateurs d'évaluation du projet * 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fléchés ont été atteints ou non.

Enregistrer

Aide

Téléchargez ici les documents liés à votre projet:

1/ Le **dossier de candidature complété, en format word ou pdf non scanné** (la version Word est disponible auprès de parisemploisadomicile@paris.fr)

2/ Si un projet a bénéficié d'une subvention au titre de l'appel à projets Paris Code précédemment et que l'action est encore en cours ou terminée depuis moins de 6 mois : joindre **un bilan intermédiaire sur papier libre**. Il précisera notamment les modalités de sourcing mises en œuvre, les profils des bénéficiaires entrés en formation, l'état d'avancement de l'action, les partenariats mis en place, les ajustements envisagés le cas échéant.

3/ **Si le projet concerne plusieurs associations ou structures (consortium)** : la structure chef de file remplit la demande de subvention et dépose une **fiche descriptive** des autres structures (précisant leur statut, leur composition, leurs coordonnées et leurs activités), ainsi qu'une **convention de partenariat** précisant notamment les conditions de reversement de la subvention

4/ En cas de demande de subvention d'investissement : joindre le(s) **devis** correspondant(s) et si nécessaire un accord du bailleur

6 Pièces complémentaires



En fonction de la thématique concernée par votre demande ou de l'appel à projets auquel vous répondez, vous devez fournir des pièces complémentaires spécifiques. [Voir la liste des appels à projets.](#)

Sélectionner les documents que vous devez ajouter

- ☐ Dossier COSA (CERFA)
- ☐ Agrément ESUS
- ☐ Dossier de candidature à appel à projets
- ☐ Devis investissement
- ☐ Licence d'entrepreneur du spectacle
- ☐ Fiche technique sports de proximité
- ☐ BP établissement petite enfance
- ☐ Dotations amortissements petite enfance
- ☐ Bilan intermédiaire action n-1
- ☐ Formulaire Jeunesse
- ☐ Agréments Vacances Adaptées
- ☐ Attestations de co-construction TAP
- ☐ Convention de partenariat
- ☐ Fiche descriptive du des partenaire.s

Localisation de l'action

Votre action concerne *

☐ Tout Paris

☐ Un ou des arrondissement(s) en particulier

Moyens matériels et humains :

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites.* 800 caractères maximum

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites, en mettant en avant les atouts de votre structure (ancrage et reconnaissance dans le territoire, expériences précédentes des bénévoles et/ou salarié-e-s etc.). Cette présentation doit être cohérente avec le budget du projet. Longueur recommandée : 150 mots environ.

	NOMBRE DE PERSONNELS *	NOMBRE EN ETPF *
BÉNÉVOLES PARTICIPANTS ACTUELLEMENT À L'ACTION/PROJET		
SALAIRE		
DONT EN CDD		
DONT EN CDI		
DONT EMPLOYÉS		
VOLONTAIRES (SERVICES CHARGÉS...)		

Remplir chaque case du tableau. Si vous n'êtes pas concernés, mettez un zéro.
ETPF : voir l'aide en ligne pour la règle de calcul des Equivalents Temps Plein.
Travaux.

Budget prévisionnel du projet

MONTANT (EN EUROS) *

TOTAL DES PRODUITS DU PROJET	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE AFFECTÉES AU PROJET	
SUBVENTION DEMANDÉE À LA VILLE DE PARIS	

Qu'est-ce qu'une contribution volontaire en nature ▼

La subvention sollicitée de €, objet de la présente demande représente 0% du total du budget du projet

Budget prévisionnel à remplir et à déposer ci-dessous  



GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

☐ Je ne peux pas fournir le document

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande

Quitter
Passer à l'étape suivante

Présentez le budget de l'action dans les grandes masses (Produits / Charges).

En cas de demande de subvention en fonctionnement + en investissement : indiquez seulement le montant de la demande en fonctionnement à cet endroit

Téléchargez ici la partie 9.4 de votre dossier de candidature
(BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT DU PROJET)

[illegible]

Veillez vous assurer de la validité des informations transmises.
Le RIB doit correspondre à l'adresse du siège social et au numéro de SIRET actuel.

[illegible]

Une synthèse de la demande vous est ensuite présentée et vous permet de voir si vous devez compléter la demande.
Si elle n'est pas complète, vous ne pourrez pas l'envoyer. Elle sera conservée en « brouillon ».

Validation finale de votre demande

Pour reprendre et finaliser une demande, ouvrez la page 'Suivre mes demandes'

Un accusé de réception vous sera envoyé. Par la suite, vous pourrez suivre l'instruction dans la rubrique « **Suivre mes demandes** ». Si l'administration vous demande de modifier des informations ou de télécharger des documents manquants, il conviendra d'ajouter tout document éventuel sans pour autant déposer une nouvelle demande.

Quelques points de vigilances :

- **Dans tous les cas :** vous devez remplir tous les champs du formulaire de demande et joindre tous les documents demandés
- **La case « CER »** (contrat engagement républicain) doit être cochée à chaque envoi de demande de subvention
- **Pensez à soigner la présentation de votre action** car c'est à partir de ces éléments qu'une fiche de présentation de votre projet est réalisée pour les élu(e)s
- **Pour les projets financés au titre d'un appel à projets précédent et terminés depuis 6 mois ou plus : le bilan des actions et le compte-rendu financier** (Cerfa n°15059-02) de l'action sont à déposer sur Paris Asso dans le dossier de demande de subvention correspondant. Pour cela, il faut aller dans « Suivre mes demandes », sélectionner l'action concernée et cliquer sur « Ouvrir et justifier ».

Pour toute difficulté rencontrée dans l'usage de la plateforme Paris Asso, vous pouvez utiliser le formulaire de contact de Paris Asso / Subventions ou contacter l'une des 15 Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de la Ville de Paris pour prendre un rendez-vous et vous faire accompagner dans le dépôt de votre demande ou bénéficier de leurs autres services. Les coordonnées des MVAC se trouvent sur paris.fr : [Maisons de la Vie Associative et Citoyenne - Ville de Paris](#).

Le Carrefour des Associations Parisiennes, au 181 avenue Daumesnil, propose également un accueil et un accompagnement pour les associations et les porteurs de projets associatifs ainsi que des formations gratuites autour de sujets comme la connaissance des partenaires institutionnels et la gestion financière et comptable.

2) Liste des pièces à fournir dans Paris Asso (documents du partenaire)

Les documents numérisés à fournir - en les déposant dans **l'espace Paris Asso de l'association** sont indiqués dans le formulaire subventions.